

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2025**

PROCES-VERBAL

<p>Date de convocation : 25/06/2025 Date d'affichage : 25/06/2025</p> <p>Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin, à 19 heures 00, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle consulaire sous la présidence de M. BOUVET Stéphane, maire.</p> <p>Présents : BOUVET Stéphane, BARBIER Alain, MOGENIER Yoan, DENAMBRIDE François-Marie, BONNAZ Matthieu, MOCCAND-JACQUET Emmanuel, MOCCAND Jean-Marc, MONET Valérie</p> <p>Représentés : - Excusés : - Absents : DEFFAYET Catherine, DEFFAYET Violaine, MIONNET-PERDU Cédric, PISON Pauline</p> <p>M. MOCCAND Jean-Marc a été élu secrétaire de séance.</p> <p>Le quorum est atteint.</p>
---	---

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h15.
L'appel est fait.
Les pouvoirs sont prononcés.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des procès-verbaux du conseil municipal des 05 mai 2025 et 02 juin 2025**
- **Communication des décisions du maire**
- **Information aux communes – « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » : Délégation de Service Public**
- **Fil neige de la Riolo – Lancement de la procédure de délégation de service public**
- **Versement d'une participation**
- **Questions diverses**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Monsieur le maire signale la réception d'un courrier de Anne Chaigneau le 30 juin 2025.
Monsieur le maire fait passer aux membres du conseil le courrier, puis le lit.
Anne Chaigneau fait part de sa décision de démissionner du mandat de conseillère municipale et évoque ses raisons. Elle « remercie les membres du conseil municipal et les services de la commune pour le travail accompli collectivement et reste toujours attachée à l'intérêt général de la commune ».

L'assemblée prend acte de cette démission à compter du 30 juin 2025.

Approbation des procès-verbaux du conseil municipal des 05 mai 2025 et 02 juin 2025

Monsieur le maire procède à une relecture des points principaux des procès-verbaux des 05 mai 2025 et 02 juin 2025.

Les procès-verbaux de la séance du conseil municipal des 05 mai 2025 et 02 juin 2025 sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATION n° D2025_053 : Communication des décisions du maire

Monsieur le maire expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délégations accordées à M. le maire par délibération D2021_082 du 8 novembre 2021,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le maire donne communication des décisions prises en vertu des délégations conférées par le conseil municipal :

N°	Date	Objet de la décision	Montant HT / Redevance	Bénéficiaire / Titulaire
DM2025_26	26/05/2025	Réfection des façades du bâtiment « Ancienne gare » – Dépôt de la déclaration préalable		
DM2025_27	26/05/2025	Extension du chalet à la Vogealle – Dépôt de la déclaration préalable		
DM2025_28	12/06/2025	Chalet bar restaurant du Fer à Cheval. Remboursement de dépenses	Remboursement des dépenses suivantes indument supportées : - Frais d'électricité payées par l'exploitant en phase chantier, soit 2 205 euros, - Cable électrique fourni par l'exploitant et intégré à l'installation, soit 2 163 euros.	SARL Sixt Haut-Giffre

DM2025_26 :

Monsieur le maire fait part de l'avenant des travaux. Cette augmentation du coût des travaux s'explique par la mise en place d'une peinture minérale (crépis très fin / base naturelle), préconisée par l'Architecte des Bâtiments de France.

DM2025_27 :

Dans le cadre de l'AFP, il est mis à disposition du berger le chalet de la Vogealle.

Les travaux consistent en la création d'une annexe en vue de l'installation de toilettes sèches adossées au bâtiment et la pose de panneaux solaires.

Dans l'espace existant : cloisonnement pour créer des espaces distincts : dortoirs / chambres différentes et création d'une fenêtre pour avoir de l'éclairage dans la pièce de vie.

Le coût des travaux de 70 000 € est budgété par l'AFP, subventionné à hauteur de 80 %. Le reste à charge de 20 % est remboursé par la commune à l'AFP.

Alain Barbier explique l'augmentation du loyer, pour l'alpagiste (chalet à la Vogealle et Plan du Clos) par les travaux (ex. mise en eau courante, système photovoltaïque).

En toute transparence, le loyer est déterminé selon une grille tarifaire définie par la SEA.

Il sera communiqué au conseil le montant des loyers des chalets pratiqués sur tous les alpages.

Le conseil municipal prend note de ces décisions du maire.

DELIBERATION n° D2025_054 : Information aux communes – « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » : Délégation de Service Public

Le Syane organise le service public d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables à la suite du transfert des communes au Syane de la compétence visée à l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le maire présente les données chiffrées des années 2023 et 2024 relatives au déploiement et au fonctionnement du réseau de bornes de recharges eborn (évolutions des consommations par IRVE, patrimoine IRVE sur votre territoire, plan de déploiement du Syane, ...) sur le département, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et la commune de Sixt-Fer-à-Cheval.

Les rapports sur l'utilisation du réseau eborn 2023 et 2024 sur le territoire de la CCMG sont annexés.

Il en ressort que la borne de recharge sur Sixt est très peu utilisée.

Valérie Monet trouve dommageable le manque de signalement de l'emplacement de la borne.

François-Marie Denambride se propose d'étudier la faisabilité de rajouter sur la signalétique le logo des bornes de recharges (actualisation des lames vertes).

Il existe toutefois des applications recensant les bornes.

Le conseil municipal,

- **PREND CONNAISSANCE** des rapports pré-cités.

DELIBERATION n° D2025_055 : Fil neige de la Rirole – Lancement de la procédure de délégation de service public

Monsieur le maire rappelle l'arrivée à échéance la Délégation de Service Public confiant à l'ESF Samoëns Sixt la gestion et l'exploitation du fil neige de la Rirole.

Aussi et afin de poursuivre l'activité de cette installation, Monsieur le maire propose de prévoir son exploitation par délégation de service public. Il précise que la commune n'a jamais assuré la gestion de cet équipement en régie.

Pour faire suite, il propose au conseil municipal de lancer une procédure de délégation sur la base d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Vu les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique, en particulier les articles L3135-1 et suivants,

Vu le rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire (joint en annexe),

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du fil neige de la Riolle,
- **APPROUVE** les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire telles que définies dans le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire,
- **CREE** une commission ad hoc qui sera chargée d'examiner les candidatures et les offres. Sa commission sera composée de Monsieur le maire, deux membres titulaires, deux membres suppléants.

Il est désigné les membres

Titulaires :

Alain Barbier

Emmanuel Moccand-Jacquet

Suppléants :

Cédric Mionnet-Perdu

Valérie Monet

DELIBERATION n° D2025_056 : Versement d'une participation

Monsieur le maire informe l'assemblée que M. Sesiano Jean, chercheur enseignant à la Faculté des Sciences de Genève, effectue des travaux de recherches et d'analyses du réseau souterrain hydrogéologique de la cascade de Sales depuis une vingtaine d'année.

Monsieur le maire informe qu'il rencontre régulièrement M. Sesiano, qui vient rendre compte de ses recherches, et précise qu'il verse ses travaux à la commune.

Il précise que ce dernier engage de nombreux frais, notamment lorsqu'il finance les analyses bactériologiques des échantillons d'eau qu'il prélève.

Monsieur le maire propose de verser à Monsieur Sesiano Jean, une participation de 300 €, compte tenu des frais qu'il engage personnellement.

Monsieur le maire souligne le travail important réalisé par Monsieur Sesiano. Seule l'origine de la source de la cascade de la Pleureuse n'est pas formelle.

Monsieur Sesiano propose une conférence « Au pays des Cascades » à Sixt-Fer-à-Cheval le 07 juillet 2025.

En complément des défraiements, Monsieur Sesiano sera invité au restaurant.

Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer à M. Sesiano Jean, une participation d'un montant de 300 € qui correspond aux frais engagés dans le cadre de ses travaux de recherches et d'analyse du réseau souterrain hydrogéologique de la cascade de Sales,
- **PRÉCISE** que ce versement sera imputé à l'article 6574 - Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, et que les crédits nécessaires sont disponibles au budget primitif,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le maire pour mener à bien cette affaire.

Questions diverses

Déploiement de la fibre optique

Matthieu Bonnaz alerte sur les travaux de déploiement de la fibre optique.

Emmanuel Moccand-Jacquet et Valérie Monet signalent d'autres faits.

- Câbles en attente
- Intervention un jour férié (jeudi de l'ascension) : pas de signalétique sur le chantier alors qu'il y avait grande affluence sur la commune ; pas d'EPI ;
- Déploiement des fils au milieu des arbres ;
- Parking du Molliet, un poteau en bois prêt à tomber. Installation d'un nouveau poteau béton mais toujours pas raccordé.
- ...

Le Syane sous-traite les travaux à Circet. Ce dernier fait appel à d'autres sous-traitants.

Il est convenu de demander un point avec le technicien Circet en présence d'un élu.

Quand la commune sera-t-elle éligible à la fibre ?

Déplacement à Paris avec l'Harmonie / prestation sous l'arc de Triomphe

François-Marie Denambride fait part du déplacement de l'harmonie le jeudi 02 octobre 2025 :

Départ matin tôt / 14h au sénat – Aubade / Puis 17h30 à l'arc de triomphe

Retour dans la nuit en bus pour un retour le vendredi matin tôt.

Inscription validée lorsque les morceaux de musique seront renvoyés à l'association gestionnaire.

François-Marie Denambride propose aux élus intéressés de se joindre au déplacement de l'harmonie :

Le maire, Yoan Mogenier, Jean-Marc Moccand, Emmanuel Moccand-Jacquet et Matthieu Bonnaz confirment à ce jour leur présence.

Le dépôt d'une gerbe sera prévu.

Un don à l'association d'un minimum de 30 euros est requis. Le conseil propose un don de 200 euros.

Jumelage

François-Marie Denambride informe que la classe de mer de juin s'est bien déroulée avec un beau temps.

Seul regret, l'hébergement à Palais n'a pas permis de créer des contacts et des liens avec les bangorins.

Fête de la Terre le 02 août 2025

Une délégation de 45 bangorins sera présente du 31 juillet au mardi 05 août.

Certains seront logés dans les familles, d'autres (17) au Choucas

Les 15 ans du jumelage se dérouleront le dimanche 03 août en soirée.

La commune propose d'offrir un siège du télésiège des Vagnys. La commune prendra t'elle en charge le pot des 15 ans ?

Association Music'o jardin

François-Marie Denambride informe du dépôt en ligne du montage de l'association Music'o jardin. Pour cette année, la même association porte le projet. Aussi, rien ne changera. La programmation débute le 16 juillet.

Question : voir comment sécuriser la route vers le Nunabar ?

François-Marie Denambride deviendra membre de droit de cette association. Aussi une délibération de désignation par le conseil sera nécessaire.

Fin de la séance à 20h16

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2025**

Numéro de délibération	Intitulé de délibération
D2025_053	Communication des décisions du maire
D2025_054	Information aux communes – « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » : Délégation de Service Public
D2025_055	Fil neige de la Riole – Lancement de la procédure de délégation de service public
D2025_056	Versement d'une participation

Le maire, Stéphane BOUVET



Le secrétaire de séance, Jean-Marc MOCCAND

A large, dark handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Moccand', is written below the name of the secretary.